

DEC191996DR02

Décision portant nomination de Mme Elodie Bonnet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte contractualisée n° 7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires et nommant M. Bruno Miroux en qualité de directeur;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'UMR7099 en date du 22/01/2019 ;

Considérant que Mme Elodie Bonnet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Paris, l'Inserm et la délégation Paris-Centre du CNRS du 05/05/2014 au 07/05/2014 et du 21/05/2014 au 23/05/2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Elodie Bonnet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7099 intitulée Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires, à compter du 01/01/2019

Mme Elodie Bonnet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Elodie Bonnet, est placée sous l'autorité de la directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/07/2019

Le directeur de l'unité
Bruno Miroux

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

